

**Figures marquantes de notre histoire — Montréal****6<sup>e</sup> rencontre : Louis Laberge (1924-2002)**

Conférence prononcée le 21 février 2017 à l'auditorium de la Grande Bibliothèque

Invité : Jacques Rouillard, historien

Animateur : Éric Bédard, historien

Texte publié le 15 mars 2017

Président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) pendant vingt-sept ans, de 1964 à 1991, Louis Laberge représente une figure remarquable du syndicalisme québécois. Au moment où il est élu président, la FTQ est une organisation marginale par rapport à sa rivale, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui a le vent dans les voiles. Pendant ses mandats à la présidence, la centrale effectue un coup de barre renforçant sa voix dans les débats publics, développant une autorité sur ses grands syndicats affiliés et acquérant plus d'autonomie par rapport à la centrale canadienne dont elle relève, le Congrès du travail du Canada (CTC).

Toujours réélu par acclamation, Laberge a dirigé la FTQ pendant une période très mouvementée de l'histoire du Québec marquée dans les années 1960 et 1970 par une recrudescence du militantisme syndical, une radicalisation du discours de la « centrale » et une sensibilité nouvelle par rapport au nationalisme québécois. C'est l'époque où son influence sur la société québécoise s'affirme et où les pressions syndicales sur le gouvernement du Québec se traduisent par l'adoption d'un large éventail de mesures progressistes.

En revanche, ses orientations se transforment dans les années 1980 alors que le nouvel environnement socio-économique généré par la récession de 1982 place le mouvement syndical sur la défensive. La « centrale » abandonne sa critique radicale du système économique et devient plus sensible à la santé économique des entreprises. Laberge se fait alors le champion de la création du Fonds de solidarité de la FTQ, une première en Amérique du Nord, dont le rôle consiste à fournir du capital aux entreprises pour assurer leur développement.



Mettant à profit ses qualités de leader et d'homme d'action, il a consacré sa vie à défendre les travailleurs et les travailleuses au cours d'une des périodes les plus mouvementées du syndicalisme québécois. Ses collègues et amis voient en lui « une force de la nature », « une boule d'énergie », un excellent orateur, « un homme d'action, pas d'abstraction », « un leader pragmatique et réaliste » [1].

### **Issu de milieu ouvrier**

Né en 1924, Louis Laberge est le huitième d'une famille de dix enfants établie à Montréal sur le Plateau Mont-Royal. Son père, charpentier-menuisier, est un ardent militant au sein du Syndicat du bâtiment affilié à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (devenu CSN en 1960). Diplômé en administration, il occupe divers emplois avant de trouver du travail sur un chantier naval pendant la Deuxième Guerre mondiale. À peine âgé de 19 ans, il s'initie à l'action syndicale en participant à la formation d'un syndicat membre de l'Association internationale des machinistes et travailleurs de l'aéronautique, une union internationale venue des États-Unis affiliée à l'American Federation of Labor. Peu de temps après son embauche, il est congédié pour s'être montré trop insistant envers le directeur du chantier pour défendre les revendications d'un groupe de grévistes.

Embauché à l'immense avionnerie Canadair de ville Saint-Laurent (8000 ouvriers) en 1943, il devient mécanicien en aéronautique et s'implique aussitôt dans le syndicat affilié à l'Association internationale des machinistes (4000 membres). À 23 ans, il est choisi comme secrétaire-archiviste du syndicat et occupe, l'année suivante, le poste de représentant permanent de son syndicat. Homme plutôt réservé et peu loquace, l'action syndicale transforme sa personnalité. Dans les assemblées syndicales, il se révèle un très bon orateur et un négociateur redoutable alors qu'il est encore très jeune. De plus, sa bonhomie et sa disponibilité en font rapidement un dirigeant syndical très populaire auprès des syndiqués.

### **Président du Conseil des métiers et du travail de Montréal**

À l'action économique de représenter les travailleurs dans son unité syndicale, il greffe une participation à l'autre dimension de l'institution syndicale, soit celle de défendre les travailleurs et travailleuses auprès des pouvoirs publics. Dès 1947, il s'y consacre comme délégué auprès du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM), principal porte-



parole des travailleurs montréalais sur la scène municipale. Il devient membre de l'exécutif en 1950 et président en 1956 à l'âge de 32 ans ; il est réélu sans opposition à cette fonction jusqu'en 1964. Fondé en 1897, le Conseil regroupe des syndicats affiliés aux unions internationales de métiers dans la construction et la métallurgie, mais aussi des syndicats industriels dans l'alimentation, le textile, le vêtement, etc [2].

Ses deux assemblées mensuelles réunissent entre 150 et 200 délégués qui adoptent démocratiquement des résolutions destinées principalement à être acheminées auprès de l'administration municipale (logement, transport en commun, chômage, système électoral, etc.). Le Conseil ne se gêne pas aussi pour manifester son antiduplessisme et son appui à des réformes relevant des gouvernements de Québec et d'Ottawa [3]. Avec ses 82 005 membres en 1955, c'est de loin le principal lieu de représentation syndicale à Montréal [4]. Comptant des effectifs supérieurs, il joue alors un rôle plus influent que la Fédération provinciale des travailleurs du Québec (FPTQ) fondé par les syndicats internationaux en 1937 pour représenter les travailleurs auprès du gouvernement du Québec [5].

C'est en participant aux réunions du Conseil que Laberge s'imprègne de l'idéologie sociale-démocrate qui anime les syndicats internationaux au Québec et au Canada depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle repose sur trois piliers : l'attachement aux libertés individuelles et aux valeurs démocratiques, l'acceptation de l'économie de marché soumis cependant à une régulation de l'État, une redistribution plus égalitaire de la richesse et la mise en place d'un filet de sécurité sociale pour assurer la protection de tous contre les aléas de la vie [6]. Dans cet esprit, Laberge siège d'ailleurs comme représentant du Conseil au Comité intersyndical contre l'intolérance raciale qui deviendra le Comité ouvrier pour les droits de l'homme.

À partir de 1955, il est aussi désigné par le Conseil pour occuper la fonction de conseiller municipal à l'Hôtel de Ville de Montréal selon le mode de représentation alors en vigueur dans la métropole jusqu'en 1960. Le Conseil y délègue d'office trois représentants comme d'autres corps intermédiaires de la Ville qui forment le tiers de la représentation au Conseil de Ville. C'est un régime antidémocratique qui est dénoncé par le Conseil. Peu après son entrée en fonction, le caractère frondeur de Laberge se manifeste : il est expulsé de la salle du conseil par le maire Jean Drapeau qu'il a accusé de « partialité » [7].

**Élection à la présidence de la FTQ**

La fonction de président du CMTM le prépare à jouer un rôle actif dans une autre instance syndicale vouée à l'action politique, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Formée en 1957, elle est le résultat de la fusion de la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) et de la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ) née en 1952 pour regrouper au Québec les syndicats affiliés aux unions internationales rattachées à l'American Federation of Labor (AFL) et au Congress of Industrial Organizations (CIO). Cette fusion découle du mouvement d'unité aux États-Unis entre les deux grandes centrales syndicales qui vont donner naissance à l'AFL-CIO en 1955. Dans ce sillage, les deux grandes centrales canadiennes liées aux unions internationales s'unissent l'année suivante pour former le Congrès du travail du Canada (CTC) qui a pour fonction principale de représenter les syndicats auprès du gouvernement fédéral.

Au Québec, la fusion entre la FPTQ et la FUIQ est difficile à cause de rivalités entre les deux groupes de militants au cours des années précédentes. À la FPTQ qui regroupe de loin le nombre plus important de syndiqués, on reproche à la FUIQ son radicalisme et ses prises de position politique, tandis qu'à la FUIQ, on critique la fédération adverse pour son conservatisme et sa mollesse à l'endroit du gouvernement Duplessis. Comme président du CMTM rattaché aux unions internationales de l'AFL, Laberge incarne plutôt l'aile conservatrice et prudente face à l'idéalisme des militants de la FUIQ. C'est le cas notamment en ce qui concerne l'implication syndicale en politique électorale où Laberge s'oppose à la formation du Nouveau Parti démocratique (NPD) en 1958. Au départ, les relations entre les deux groupes sont tendues au nouveau Conseil du travail de Montréal qu'il préside à partir de 1958. Mais comme les deux groupes appartiennent à la même famille idéologique, les tensions s'atténuent à la faveur du bouillonnement généré par la Révolution tranquille.



**Louis Laberge, président du CTM, avec Claude Jodoin, président du CTC, et Roger Provost, président de la FTQ, mars 1963.**  
Source : BAC, Fonds Montreal Star, PA 130358.

En 1962, Laberge devient vice-président de la FTQ et ses amis le convainquent de se présenter à la présidence, deux ans plus tard, après la mort subite du président Roger Provost. Son adversaire n'est nul autre que Fernand Daoust, issu des syndicats industriels, un militant plus idéalistre, proche des milieux intellectuels et imprégné du nouveau nationalisme québécois. Laberge représente les éléments plus traditionalistes, plus fédéralistes aussi, ayant l'avantage de représenter « le gars du populo, proche du peuple » tout en étant « un homme d'action » [8]. Le résultat du vote au Conseil exécutif se révèle très serré : à égalité

au premier tour avec une abstention et, au deuxième tour, Laberge ne l'emporte que par une seule voix de majorité (10 contre 9). En revanche, il est réélu par acclamation au congrès régulier de la FTQ en décembre 1965. Daoust est élu comme secrétaire général de la centrale un peu plus tard en 1969 et il occupe cette fonction jusqu'au départ de Laberge en 1991. Ce sont deux personnalités fort différentes, mais qui se complètent. Ce « tandem improbable » selon l'expression d'André Leclerc, entre « le pragmatique et le rêveur » permet une complémentarité qui sera tout à l'avantage « de la gestion et de la construction de la centrale » [9].

Après sa première année à la présidence, Laberge fait une boutade révélatrice de la philosophie qui guidera sa gouvernance pendant toutes les années où il préside la FTQ : « Il faut aller assez loin pour que ça bouge vraiment, mais sans risquer de tout casser » [10]. C'est ce que confirme Clément Godbout qui lui succède à la présidence : « Laberge a toujours eu les réflexes syndicaux du travailleur venu de la base. Il est juste un petit peu en avant de ses membres parce qu'il veut sentir le respir de ceux qui le suivent » [11]. Sa prudence va lui permettre de durer malgré les remous de sa présidence.



### **Métamorphose de la FTQ**

À l'époque où Laberge prend sa direction en 1964, la FTQ est loin d'être une centrale syndicale. Créature du Congrès du travail du Canada (CTC) comme il en existe dans chacune des provinces canadiennes, elle est une « succursale du CTC au Québec » qui regroupe, sur une base volontaire, les sections locales des grands syndicats canadiens et internationaux (américains) affiliés au CTC [12]. Son rôle consiste principalement à promouvoir les intérêts de ses syndicats affiliés, à défendre les principes reconnus par le CTC et à les représenter auprès du gouvernement du Québec afin qu'il adopte des mesures législatives favorables aux travailleurs et travailleuses [13]. Comparativement à sa rivale, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui a le vent dans les voiles, la FTQ en 1964 joue un rôle plutôt effacé sur la place publique. Comme l'adhésion des syndicats est volontaire, elle ne compte que 165 000 membres en 1965, ce qui représente environ la moitié des syndiqués du CTC au Québec et des effectifs un peu moins que ceux de la CSN [14]. À peine une dizaine de personnes sont à son emploi et le président n'occupe sa fonction à plein temps qu'en 1969.

Au départ, les grands syndicats rattachés à la FTQ sont, en grande majorité, des unions internationales comme les Métallurgistes unis d'Amérique, la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique ou l'Association internationale des machinistes. Puis, à mesure que le syndicalisme rejoint de plus en plus de travailleurs et travailleuses du secteur public et parapublic, de grands syndicats pancanadiens comme le Syndicat canadien de fonction publique ou le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes deviennent majoritaires dans ses rangs. Ils ont à la fois pour effet de « canadianiser » le syndicalisme pancanadien et contribuent aussi à « québécoiser » la FTQ.

Ces grands syndicats où la FTQ recrute ses affiliés sont très autonomes. Elle a très peu d'autorité sur eux alors qu'ils en ont beaucoup sur sa structure de fonctionnement. Occupés qu'ils sont à gérer la dimension économique de l'action syndicale, ils peuvent décider à tout moment de se désaffilier de la « centrale » sans que leur action n'en soit véritablement perturbée. C'est le cas de plusieurs d'entre eux au cours de la présidence de Laberge. Par contre, leur désaffiliation a des répercussions significatives sur les revenus de la FTQ. Ainsi, quand elle prend parti en 1979 pour les sections québécoises d'unions internationales



de la construction qui veulent affirmer leur autonomie à l'égard du Building Trades Departement de l'AFL-CIO, elle perd 25 000 membres de sections locales d'union internationales.

Confinée à un rôle de nature politique, elle n'intervient pas dans leurs activités liées à la négociation collective si ce n'est indirectement pour les appuyer à l'occasion de négociation d'envergure, de conflits de juridiction ou de conflits de travail dont le nombre monte en flèche dans les années 1960 et 1970. Cependant, son implication dans les affaires internes de ses syndicats affiliés est devenue plus importante au cours de la présidence de Laberge, car le gouvernement du Québec intervient beaucoup plus activement dans le domaine des relations de travail et sur de nombreux sujets ayant des incidences pour ses syndicats affiliés.

La FTQ va tirer avantage de la vigueur des grands syndicats qui lui sont rattachés, car ils ont des effectifs imposants et sont implantés au Québec depuis plus longtemps que ceux de la CSN. Les succès attribués aux syndicats de la FTQ sur ceux de la CSN lors des scrutins de reconnaissance syndicale pour l'ensemble des employés d'Hydro-Québec en 1965 et parmi les métiers de la construction en 1968 sont révélateurs de l'enracinement de ses syndicats affiliés parmi les travailleurs québécois.

Il a fallu beaucoup de doigté à Laberge pour naviguer à l'intérieur d'une structure syndicale très décentralisée où l'autorité de la FTQ est loin d'être assurée. Sans que la direction de la centrale le souhaite nécessairement, elle est impliquée dans de nombreux dossiers pour défendre ses syndicats affiliés. Laberge écope parfois personnellement. En 1972, lors de la ronde de négociation des secteurs public et parapublic, il est emprisonné pour avoir conseillé de défier une injonction de retour au travail. Condamné à un an de prison, il devra passer trois mois et demi derrière les barreaux avec les présidents de la CSN et de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Trois ans plus tard, il est condamné à nouveau à trois ans de prison pour avoir prêché la désobéissance civile lors d'un conflit à L'Assomption (les procédures judiciaires sont abandonnées en 1978). En 1974, l'image de la FTQ est durement affectée par le saccage de la Baie-James à l'instigation de dirigeants



Louis Laberge (FTQ), Marcel Pepin (CSN) et Yvon Charbonneau (CEQ). Source : [ftq.qc.ca](http://ftq.qc.ca).

pouvoirs en 1975 pour corriger les syndicats [16].

Même si elle n'est pas impliquée directement dans la négociation collective, elle se fait un devoir de soutenir ses syndicats affiliés lors de conflits de travail qui prennent parfois beaucoup d'envergure dans les années 1970. Ainsi, en 1971, elle organise une marche de solidarité à Montréal pour appuyer les employés en lock-out à La Presse qui tourne à la confrontation avec les policiers [17]. La marche vise aussi à contester le règlement municipal anti-manifestation adoptée par l'administration de Jean-Drapeau. Trois ans plus tard, c'est la FTQ qui organise « une grève de solidarité » d'une heure à vingt-quatre heures de 100 000 de ses syndiqués en appui aux grévistes de l'usine de la United Aircraft à Longueuil.

Son implication très active à l'appui de ses syndicats affiliés et son influence auprès du gouvernement du Québec ont pour conséquence de rendre plus intéressante l'adhésion à la FTQ des syndicats affiliés au Congrès du travail du Canada (CTC). Comme nous l'avons déjà fait remarquer, le rattachement à la FTQ est facultatif pour ces syndicats. Lors de sa fondation en 1957, la FTQ ne regroupe encore que le tiers des syndiqués québécois rattachés au CTC. Avec des effectifs aussi réduits, elle ne peut offrir à ses membres qu'un minimum de services et son rayonnement sur la société québécoise en souffre. Mais, à

de syndicats de la construction qui veulent le monopole de représentation syndicale sur ce grand chantier. Le gouvernement forme la commission Cliche qui blâme Laberge pour son laxisme même s'il n'a guère de pouvoir sur ses syndicats affiliés [15]. Elle recommande la tutelle, pour trois ans, de quatre syndicats de la FTQ. Pour éviter la répétition de tels événements, la « centrale » se donne prudemment plus de pratiques antidémocratiques de certains de ses



FÉDÉRATION  
DES  
TRAVAILLEURS  
DU  
QUÉBEC

APPEL  
AUX SYNDIQUÉS  
DE TOUT LE  
CANADA

CONGRÈS DU CTC  
VANCOUVER  
13 AU 17 MAI 1974

**FTQ, Appel aux syndiqués de tout le Canada, Congrès du CTC, 13-17 mai 1974.**

partir de 1967, la proportion des syndicats du CTC qui lui sont affiliés connaît une hausse substantielle : 58,6% en 1971 ; 76,8% en 1981 ; 77,5% en 1985. Cet afflux se traduit par une augmentation considérable de ses effectifs qui en fait le rassemblement syndical le plus important au Québec : 213 496 cotisants en 1971, 315 000 en 1981, 320 000 en 1991. Elle dépasse ainsi la CSN qui compte 184 925 membres en 1971, 189 295 en 1981 et 226 300 en 1991 [18].

Cependant, la forte dépendance de la FTQ à l'égard du CTC est mal ressentie et Laberge va s'employer à

ce que la fédération québécoise acquiert davantage d'autonomie à l'égard du CTC afin qu'elle devienne « une centrale syndicale efficace au service des travailleurs du Québec » [19]. La montée du nationalisme québécois, la concurrence exercée par la CSN auprès de ses syndicats affiliés, le rôle accru du gouvernement du Québec et le bouillonnement de la société québécoise favorisent un renforcement de ses pouvoirs. Écartant l'idée de rompre ses liens avec le CTC, elle lorgne du côté d'un statut particulier différent de celui des autres fédérations provinciales dépendantes du CTC.

Après avoir essuyé un refus dans les années 1960, ce statut est finalement accordé en 1974 lorsque la FTQ obtient que son autorité s'étende sur les conseils du travail opérant en région et sur les services d'organisation et d'éducation que le CTC maintient au Québec [20]. À l'appui de sa cause, elle invoque une meilleure efficacité syndicale, la concurrence de la CSN au Québec et la nécessité de reconnaître une identité québécoise fondée sur des différences culturelles. Son autonomie s'affirme à nouveau en 1989 avec la signature d'un protocole avec le CTC qui lui permet d'être impliqué dans les conflits de juridiction qui peuvent surger entre les grands syndicats affiliés. Après le départ de Laberge, une nouvelle entente est conclue avec le CTC en 1993 qui en fait une quasi-centrale, « une version syndicale du concept de souveraineté-association » selon l'expression de Fernand Daoust [21].

**Du fédéralisme renouvelé à la souveraineté-association**

Sous le leadership de Laberge, le développement du nationalisme québécois a aussi pour conséquence de modifier radicalement les perspectives de la FTQ sur la question nationale. Dans les années 1960, Laberge voit d'un œil critique le nationalisme québécois et la montée de l'idée d'indépendance du Québec. Le point de vue de la FTQ est alors en continuité avec les instances des syndicats internationaux au Québec qui étaient hostiles au nationalisme canadien-français depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle à cause de son conservatisme [22]. C'est dans cet esprit que Laberge préface en 1963 une brochure anti-indépendantiste en argumentant que l'indépendance va se traduire par une baisse du niveau de vie des Québécois dont les travailleurs vont faire les frais [23]. C'est l'opinion aussi des délégués au congrès de la FTQ en 1963 qui votent une résolution exprimant « leur opposition totale et absolue » au projet d'indépendance du Québec [24]. Des résolutions semblables sont adoptées à chaque congrès de 1963 à 1967.

Cet anti-souverainisme est accompagné du point de vue nouveau que le Canada est composé de deux nations avec le gouvernement québécois comme expression politique principale de la nation canadienne-française. Laberge partage aussi le point de vue de sa « centrale » qu'il faut revaloriser le rôle du gouvernement québécois et accroître ses champs de compétence tout en estimant que le régime fédéral est assez souple pour accommoder le Québec [25].

Pendant ces années, Laberge est aussi confronté à une autre dimension du nationalisme québécois, soit la volonté de faire du français la langue prédominante au Québec. Son point de vue au départ est qu'il faut promouvoir la langue française tout en se défendant de favoriser l'unilinguisme français [26]. La FTQ situe toujours la problématique du français dans l'optique de l'égalité des deux grands groupes linguistiques au Québec et au Canada en étant soucieuse de ne pas nier les droits de la minorité anglophone au Québec [27]. Ce point de vue de Laberge et de la FTQ est remis en question à l'occasion des manifestations d'envergure contre la loi 63 en 1969 qui consacre le libre choix des parents d'inscrire leurs



FTQ, *Travailler en français. Nos droits, nos responsabilités, nos moyens d'action*, novembre 1985.

nationale ou patriotique» ; il ne doit pas avoir pour autre objectif que la défense des intérêts collectifs des travailleurs [29]. Ce n'est pas très loin du point de vue de Marcel Pepin, président de la CSN, qui fait face au même débat au sein de sa centrale. La position de Laberge est vivement prise à partie par des délégués au congrès de 1969 et la résolution adoptée marque un virage vers l'unilinguisme français. On y lit que « le français doit être la langue normale et courante de tous les paliers de l'activité économique au Québec » et que tous les enfants néo-qubécois soient obligés de s'inscrire à l'école publique francophone tout en étant favorables au maintien d'un système scolaire public anglophone [30].

La « centrale » abandonne ainsi sa politique d'égalité du français et de l'anglais sur le plan scolaire et comme langues de travail au Québec. Pour Laberge, c'est un coup dur qui, selon un de ses amis, Jacques Brulé, l'a rendu « moins Canadien français et plus Québécois » [31]. Cette évolution est confirmée au congrès suivant par une résolution adoptée réclamant que le français devienne la « langue officielle » au Québec et la FTQ adhère en 1972, comme la CSN et la CEQ d'ailleurs, au Mouvement Québec français qui milite pour que le gouvernement impose l'unilinguisme français au Québec.

La prise de conscience de l'infériorité du français va s'accentuer dans les années 1970 avec la publication des rapports et des études de la Commission Gendron qui révèlent une baisse importante de la fécondité chez les francophones et un transfert massif des immigrants

enfants à l'école anglaise ou française. Laberge soutient que « pour les travailleurs, la question linguistique n'est pas une préoccupation prioritaire. On ne peut pas dire que cela intéresse la masse des travailleurs » [28].

Le sujet est soulevé au congrès de novembre 1969. Dans son discours inaugural, Laberge laisse entendre qu'il préférerait que le congrès s'abstienne de se prononcer sur la question alléguant que le mouvement syndical « ne peut être, sans trahir sa vocation propre, une société



vers la langue de Shakespeare. L'accès libre à l'école anglaise est pointé du doigt comme responsable de l'assimilation des immigrants à la communauté anglophone. L'analyse de la situation de la langue française à la FTQ se fait plus critique. L'infériorité du français en milieu de travail est présentée comme une manifestation de l'oppression nationale dont souffrent les francophones, conséquence de leur domination économique.

La « centrale » dénonce la loi 22 en 1974 parce qu'elle est trop timide à propos de la francisation des milieux de travail, y décelant « un aveu d'impuissance face aux pouvoirs économiques qui nous dominent » [32]. En revanche, la Charte de la langue française (loi 101) adoptée en 1977 par le gouvernement péquiste et qui fait du français la langue de travail, la langue d'affichage et la langue d'instruction des enfants d'immigrants est saluée comme une bénédiction : « Il nous est rarement arrivé de pouvoir exprimer un accord aussi total face à un projet de loi » [33]. Les mesures coercitives imposées aux entreprises sont les bienvenues, étant convaincue que la francisation des milieux de travail est le « pivot » qui « déterminera le succès ou l'échec des efforts tendant à faire du Québec un territoire français » [34].

En ce qui concerne la souveraineté du Québec, la volte-face est également importante au tournant des années 1970. Dans son discours inaugural au congrès de 1969, Laberge est toujours très réticent envers l'indépendance du Québec : « Il ne faut pas faire le saut dans l'inconnu de l'indépendance », ni « sombrer dans des luttes fratricides au nom de la souveraineté nationale » [35]. Mais ce point de vue est de moins en moins partagé par les délégués. À partir du congrès de 1969, la FTQ commence alors à se rapprocher du Parti québécois (PQ) dont les thèses nationalistes et sociales démocrates lui plaisent. La loi des mesures de guerre imposée par le gouvernement fédéral en octobre 1970 laisse un goût amer à l'égard du fédéralisme canadien d'autant plus qu'il a signifié l'emprisonnement de plusieurs militants syndicaux. En 1972, deux importants syndicats affiliés à la FTQ, les Métallurgistes unis d'Amérique et le Syndicat canadien de la fonction publique, donnent publiquement leur appui au PQ. Pour Jean Gérin-Lajoie, directeur des Métallos au Québec, l'appui substantiel des syndiqués francophones au Parti québécois lors des dernières élections (50 % à son avis) ne laisse pas de choix aux syndicats. Le développement d'une conscience sociopolitique chez les travailleurs passe par la reconnaissance de leur



conscience nationale [36]. L'année suivante, selon un sondage réalisé au congrès, 76,1% des délégués auraient voté pour le PQ aux élections provinciales de 1973 [37].

Il n'est pas surprenant alors que ces délégués mettent en veilleuse l'idée de former un parti ouvrier sur la scène provinciale et que le bureau de direction de la FTQ recommande à ses membres de voter pour le Parti québécois lors de la campagne électorale de 1976. « Il faut débarquer le gouvernement pourri », proclame Laberge, et se tourner vers « la seule formation sympathique dans son programme et son action quotidienne aux aspirations des travailleurs » [38]. On le comprend, car le PQ s'est doté d'un programme qui recoupe plusieurs des réclamations du mouvement syndical. On prévoit confier à l'État des tâches considérables comme le contrôle de l'épargne, la planification économique, la nationalisation de secteurs clés de l'économie et la réglementation de l'entreprise étrangère. Au plan des réformes sociales, il est question de relever le salaire minimum, d'assurer un revenu minimum garanti et de rendre la fiscalité plus juste. Enfin, l'expansion du syndicalisme est vue également sous un jour très favorable, son programme promettant la négociation par secteurs, la retenue syndicale obligatoire et l'interdiction pour une entreprise d'utiliser des briseurs de grève lors d'un arrêt de travail légal. Néanmoins, la « centrale » est prudente en 1976, prenant soin de préciser que son appui au PQ est « tactique », qu'il ne représente pas un soutien au projet de souveraineté-association qui suscite encore bien de l'opposition dans ses rangs et que les Québécois auront l'occasion de se prononcer lors d'un référendum.



**Manifestation contre la loi anti-inflation, le 14 octobre 1976. Source : BAC, Fonds Montreal Star, PA 162994.**

Néanmoins, le saut est fait quatre ans plus tard à la veille du référendum de 1980 alors que les 2 200 délégués réunis en congrès spécial disent Oui, à plus de 90 %, à la négociation de la souveraineté-association. Laberge y livre un « plaidoyer passionné » expliquant que le Comité du Non représente « les forces de la réaction » alors que le Comité du Oui représente « les forces du changement et du progrès » [39]. Il présente une victoire du Oui non pas comme un appui à l'indépendance du Québec, mais un moyen de parvenir à un changement politique constitutionnel majeur. Cette interprétation va dans le sens de la stratégie du Parti québécois qui propose un référendum, non sur la souveraineté du Québec, mais sur un mandat de négocier la souveraineté avec le gouvernement fédéral en promettant de tenir un deuxième référendum où la population pourra se prononcer sur cette entente. Laberge accueille la défaite avec colère, heureux cependant que 70 % des syndiqués-FTQ aient voté Oui au référendum [40].



Aux élections de 1981 qui suivent l'échec référendaire, la FTQ trace un bilan très positif de l'administration péquiste et recommande à ses membres de voter pour sa réélection. Laberge rappelle que le PQ a fait « une job splendide » [41]. Contre toute attente, le PQ est reporté au pouvoir à un moment où s'amorce la dure récession de 1981-1982 qui place les finances de l'État en sérieuses difficultés. Le gouvernement choisit alors de sabrer unilatéralement les salaires et les conditions de travail des salariés des secteurs public et parapublic. Des grèves éclatent dans le secteur hospitalier et parmi les enseignants qui voient s'abattre sur eux la rigoureuse loi 111. C'en est fait de la lune de miel entre le Parti québécois et la FTQ dont les délégués en congrès refusent de renouveler le support à la veille des élections de 1985 même si Laberge y est favorable. En revanche, sa démarche en faveur du PQ a plus de succès à la veille des élections de 1989 alors que les délégués en congrès votent à 70 % leur appui en faveur du PQ. Laberge plaide son caractère social-démocrate et qu'il est « la seule alternative véritable » au gouvernement libéral de Robert Bourassa [42].

La question de la souveraineté du Québec revient à l'ordre du jour en 1990 avec l'échec de l'Accord du lac Meech et l'élection du PQ sous la direction de Jacques Parizeau qui promet un référendum sur la souveraineté du Québec. Le 23 juin 1990, la veille de la Saint-Jean Baptiste, le président Laberge et le secrétaire Daoust affirment clairement leur adhésion à la souveraineté du Québec dans un encart publié dans les journaux : « La souveraineté du Québec, pour la FTQ, est une condition indispensable à la construction d'un pays et d'institutions qui répondent aux besoins et priorités de la majorité du peuple québécois » [43]. La décision est ratifiée par le congrès de 1991 où est adoptée aussi une résolution invitant les membres de la FTQ à promouvoir la souveraineté et à travailler activement pour qu'un référendum soit tenu au plus tard à l'automne 1992. Laberge est devenu clairement souverainiste parce qu'il croit, contrairement aux années 1960, que c'est le meilleur moyen « d'avoir enfin une politique de plein emploi » [44].

Avec les autres centrales, la FTQ participe à la formation, en février 1991, du Mouvement Québec français pour qu'un référendum ait lieu le plus tôt possible. Laberge quitte la direction de la centrale en juin 1991 avant que le référendum n'ait lieu. À l'appui du Oui à la souveraineté, Fernand Daoust reprend en 1995 l'argumentaire de Laberge voulant que



l'avènement d'une société sociale-démocrate soit plus susceptible d'être réalisé dans un Québec indépendant qu'en demeurant dans le Canada parce que le Québec est une société plus progressiste [45].

### **Les revendications de la FTQ**

Comme nous l'avons fait observer plus haut, les instances politiques des syndicats internationaux sont animées par un modèle de société social-démocrate depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Sous le leadership de Laberge, la FTQ conserve les mêmes orientations défendant un syndicalisme de type réformiste dans une perspective social-démocrate qui respecte le cadre des institutions démocratiques. Comme les deux autres centrales syndicales, ses critiques du système capitaliste sont cependant plus vives au début des années 1970 au lendemain de la crise d'Octobre et de la grève au journal *La Presse* (1971-1972). Elles empruntent à l'analyse marxiste l'idée de conflits de classe. C'est ce que révèlent des textes comme *L'État, rouage de notre exploitation* (1971), *Un seul front* (1971) et *Le combat inévitable* (1973). Le président Louis Laberge s'emporte dans une assemblée à l'automne 1972 déclarant : « Ce n'est pas des vitres qu'il faut casser, c'est le régime que nous voulons casser ! ». Il avouera plus tard que ces paroles ont dépassé sa pensée. Il ne souhaitait pas un socialisme totalitaire, mais appelait plutôt à des changements profonds et démocratiques dans le sens de la social-démocratie [46].

En fait, la « centrale » pendant les mandats de Laberge ne remet pas en question les institutions démocratiques et ne condamne pas globalement le système capitaliste, souhaitant plutôt lui apporter un certain nombre de réformes pour que les travailleurs et travailleuses puissent bénéficier d'une amélioration de leur niveau de vie. « Ce n'est pas sorcier ce que nous voulons, clame le président Laberge en 1973, c'est un régime qui va penser à l'être humain plutôt que de penser aux profits maximisés » [47]. Pour atteindre cette fin, la FTQ retient trois avenues principales : l'action politique partisane et de représentation, un élargissement du rôle de l'État dans le domaine économique et social et la syndicalisation massive des travailleurs.



*L'État, rouage de notre exploitation*,  
document préparé par le Service de recherche  
de la FTQ, 4 décembre 1971, 143 p.

Comme nous l'avons vu, elle recourt à l'action politique partisane en appuyant le Nouveau parti démocratique (NPD) aux élections fédérales et le Parti québécois (PQ) lors des élections provinciales de 1976, 1981, 1989 et 1994. Elle appuie ces partis politiques parce que leur programme se situe dans la perspective du projet de société social-démocrate qui se reflète dans les nombreux mémoires qu'elle soumet au gouvernement du Québec. En économie, elle suggère la planification et la nationalisation de secteurs clés du développement économique. Quant à son rôle accru dans l'accès aux biens sociaux, elle réclame notamment l'amélioration des mesures de protection sociale et de redistribution du revenu avec comme objectif à plus long terme de parvenir à ce que l'État assure à chaque citoyen un revenu annuel minimum

garanti. S'ajoutent d'autres mesures comme, par exemple, une meilleure protection de la santé et sécurité en milieu de travail, un salaire minimum augmenté et la hausse des barèmes d'aide sociale. Une préoccupation nouvelle pour la condition féminine apparaît dans les années 1970 en proposant l'établissement d'un réseau public et gratuit de garderies, l'avortement libre et gratuit et l'obligation pour les employeurs de payer des congés de maternité.

Finalement, l'avènement d'une société plus juste requiert la syndicalisation massive des travailleurs et travailleuses. Selon la FTQ, il est illusoire de penser que les non-syndiqués puissent obtenir une juste part de la richesse qu'ils créent, car ils sont incapables de créer un juste rapport de forces avec l'employeur. C'est pourquoi, à partir de 1967, la centrale réclame des modifications au Code du travail de manière à rendre possible l'accréditation



multipatronale pour organiser plus particulièrement les secteurs sous-syndiqués des services, du commerce et de la petite entreprise.

Pour appuyer ses revendications auprès de l'opinion publique, la FTQ, sous le leadership de Laberge, organise des manifestations sur de très nombreux dossiers, seule ou avec la collaboration de la CSN et de la CEQ. Relevons notamment les manifestations d'envergure contre le contrôle des prix et des salaires par le gouvernement fédéral en 1975 (40 000 manifestants à Montréal), suivie l'année suivante d'une grève générale de 24 heures de 180 000 membres de la FTQ ; 40 000 syndiqués québécois marchent devant le Parlement en novembre 1981 pour protester contre les politiques du gouvernement fédéral ; 35 000 personnes dans les rues de Montréal dénoncent, l'année suivante, celles du gouvernement libéral de Robert Bourassa ; 20 000 personnes descendent dans la rue de Montréal en 1986 pour protester contre les politiques néolibérales du gouvernement libéral. Les rondes de négociation dans les secteurs public et parapublic font aussi souvent l'objet de manifestations d'envergure organisées en collaboration avec les autres centrales syndicales.

Ses revendications et celles des autres centrales syndicales modèlent fortement l'orientation de la société québécoise. Dans les années 1960, le gouvernement du Québec répond positivement à leurs revendications tant sous le mandat du Parti libéral que celui de l'Union nationale qui poursuit, en général, les réformes déjà amorcées par les libéraux. La FTQ accueille avec enthousiasme l'élargissement du rôle de l'État québécois dans les services sociaux, le bien-être et l'éducation. L'institution de l'assurance-hospitalisation en 1961, l'assurance-maladie en 1970 et la réforme profonde du système d'éducation dans les années 1960 répondent aux attentes maintes fois acheminées par la FTQ dans les années 1950. En économie, quand le gouvernement projette en 1963 de nationaliser les entreprises privées d'électricité, il répond aux revendications de la FTQ. D'autres mesures reçoivent son aval : la création de la Société générale de financement (1962), l'établissement de la Société québécoise d'exploration minière (1964), l'institution de la Caisse de dépôt et placement (1964) et la mise en place de la Sidérurgie d'État du Québec (1965). En matière de législation du travail, le gouvernement libéral accepte finalement le droit à la syndicalisation et à la grève pour tous les employés des secteurs public et parapublic de



l'État québécois en 1964 et 1965 qui placent le Québec à l'avant-garde de la législation des relations du travail en Amérique du Nord.

Dans un deuxième temps, la FTQ a l'oreille du Parti québécois (PQ) porté au pouvoir en 1976 avec un programme de centre gauche. Au cours de son premier mandat, le PQ fait adopter un éventail de mesures inscrites au cahier des revendications syndicales : loi 45 en 1977 qui interdit l'embauche de briseurs de grève et prévoit l'obligation pour l'employeur de percevoir à la source la cotisation syndicale et loi 17 en 1979 qui améliore la protection de la santé et de la sécurité au travail. S'ajoute un ensemble de mesures qui constitue un véritable déblocage dans les domaines politique et social : nouvelles règles de financement des partis politiques, indexation du salaire minimum, renforcement des conditions minimales de travail, réforme de l'assurance automobile, adoption de la Charte de la langue française, etc. Pendant ces années, Laberge entretient des liens assez étroits avec les leaders du PQ, notamment René Lévesque et Jacques Parizeau. « Le PQ a formé un bon gouvernement, dira Louis Laberge, le meilleur qu'on ait jamais eu ». [48]

Ces années sont aussi très avantageuses pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses. Les augmentations salariales sont substantielles permettant une croissance du pouvoir d'achat d'environ 67% pour les salariés du secteur manufacturier sur une période de vingt ans (salaire horaire réel moyen de 1960 à 1980) [49]. Les avantages sociaux sont aussi plus généreux pendant cette période, représentant en 1975 un ajout de 31% à la rémunération des syndiqués (vacances, congés payés, congés de maladie, régimes supplémentaires de retraite, assurance-vie collective, etc.) [50]. Les salariés, syndiqués ou pas, profitent de la prospérité d'après-guerre en bonne partie à cause de la vigueur du syndicalisme. Ce n'est plus le cas dans les années 1980 et 1990 alors que l'influence syndicale s'érode sérieusement.

### **Pragmatisme et concertation**

Alors que les décennies 1960 et 1970 se situent dans le sillage de la grande période de prospérité d'après-guerre, les deux décennies suivantes sont marquées par deux récessions économiques, l'une en 1981-1982, le plus important recul économique depuis la crise de 1929, et une autre en 1990-1992. Le taux de chômage, qui reste élevé pendant toute la



**Paul Desmarais, Louis Laberge et René Lévesque au Sommet socio-économique de Pointe-au-Pic en 1977.** Source : [ftq.qc.ca](http://ftq.qc.ca).

période (11 % en moyenne dans les années 1980 et 1990), affaiblit le rapport de force des travailleurs dans les entreprises et dans la société en général. Désireux de créer un contexte favorable au développement des entreprises, les pouvoirs publics se montrent attentifs aux attentes des gens d'affaires qui réclament une réduction de la présence de l'État (déréglementation, privatisation, libre-échange) et le respect des forces du marché. Les priorités de l'État se déplacent alors du social à l'économique.

Face à ce nouvel environnement socio-économique et politique, le discours et les stratégies de la FTQ se transforment à partir du milieu des années 1980. La « centrale » atténue sa critique par rapport au rôle de l'entreprise dans le système capitaliste et accentue la volonté de collaboration. Cette nouvelle orientation est affirmée par le président Laberge dans un discours-choc prononcé devant la Chambre de commerce de Montréal en février 1986, un lieu qu'il n'aurait pas fréquenté dans les années 1970. Reconnaissant que « le système économique actuel nous a bien servis jusqu'ici, tant du côté patronal que syndical », il précise que sa centrale « n'a jamais été contre le profit, mais contre le profit maximum, contre les patrons qui cherchent à maximiser leurs profits sur le dos des travailleurs » [51]. Effectivement, la FTQ n'a jamais remis globalement en question le système de libre entreprise, mais elle relève beaucoup moins ses déficiences et met l'accent sur la concertation et la collaboration patronale-syndicale afin de créer des emplois. Cette nouvelle orientation se fait sentir aussi à la CSN, mais plus tard ; elle est mieux affirmée à la FTQ qui recrute davantage ses adhérents dans le secteur privé. Elle débouche sur la création du Fonds de solidarité de la FTQ, sur la volonté de participation à la bonne marche des entreprises et sur le désir de concertation avec le patronat.

Imaginé par Laberge lors du Sommet économique de 1982, le Fonds de solidarité est lancé en 1984 avec l'appui du gouvernement du Parti québécois. Il représente un fonds d'investissement dans des entreprises ouvert à tous les épargnants afin de maintenir ou de



créer des emplois. Selon Laberge, qui joue un rôle clé dans la création du Fonds, « la protection de l'emploi et l'amélioration de l'emploi, c'est devenu aussi important, sinon plus, que la protection et l'amélioration des conditions de travail et de salaire » [52]. Le gouvernement du Québec accepte de créer un abri fiscal pour encourager la participation des contribuables. Laberge convainc le gouvernement fédéral de faire de même en 1985. Du côté de la CSN et du patronat, le projet est reçu, au départ, avec scepticisme, comprenant mal qu'une centrale syndicale s'engage dans les « rouages du capitalisme ». Pour la FTQ, le Fonds représente une nouvelle voie pour le syndicalisme donnant priorité à la création d'emplois et à la concertation avec le patronat pour la sauvegarde et le développement des entreprises. Le Fonds, qui investit surtout dans les PME, connaît une expansion formidable avec 95 646 adhérents en 1990 détenant un actif de plus de 330 millions de dollars. C'est le projet qui tient le plus à cœur à Laberge jusqu'à ce qu'il quitte la présidence en 1991. D'ailleurs, à son départ, il devient président du Conseil d'administration du Fonds jusqu'en 1993.

Le discours de la « centrale » sur les relations patronales-syndicales change également à cette époque, car elle met davantage l'accent sur ce qui unit les employeurs et les salariés plutôt que sur ce qui les divise. La compétition entre les entreprises étant plus vives à cause de la libéralisation des marchés (accords de libre-échange auxquelles la FTQ est opposée), il importe selon elle que les syndicats se soucient de la survie et de la productivité des entreprises. C'est pourquoi le président Laberge au congrès de 1991 invite ses syndicats affiliés à se concerter avec les employeurs dans leur milieu de travail pour discuter d'emploi et de perspective d'avenir de l'entreprise [53]. Même si on est conscient des intérêts divergents entre les deux parties, la FTQ s'applique à présenter les employeurs moins comme des adversaires que comme des partenaires dans le développement économique.

Cette volonté de collaboration se porte également à l'échelle « macro-économique » alors que la FTQ milite pour un partenariat entre les syndicats, le patronat et les gouvernements, une orientation beaucoup plus accentuée à la FTQ que dans les autres centrales. Elle participe au Sommet économique d'avril 1982 où est adoptée l'idée de créer un fonds pour relancer la construction domiciliaire (Corvée Habitation) et où Laberge propose l'idée du



Fonds de solidarité. En 1985, il convainc le gouvernement de créer la Table nationale de l'emploi pour développer la coopération et la concertation entre les partenaires économiques afin de parvenir au plein emploi et il joue un rôle clé, en 1989, dans la formation du Forum pour l'emploi, une table de concertation permanente réunissant des leaders représentatifs de tous les milieux socio-économiques. Après le congrès de 1989 qui porte sur le thème « Un syndicalisme en changement », il déclare à un journaliste que la « centrale » va continuer à défendre ses membres, mais que, depuis les années 1980, « le monde syndical a compris qu'il risquait gros en pressant sur le citron sans se soucier du reste de la société » [54]. Il est significatif que la FTQ, qui situait son programme à l'enseigne du socialisme démocratique en 1977, dit préférer, dix ans plus tard, le terme plus modéré de social-démocratie pour identifier son projet de société [55].

Mais, au-delà de la vigueur de la critique sociale plus ou moins accentuée selon les décennies et les variations dans sa perception du monde patronal, la FTQ conserve les mêmes principes fondamentaux pendant toutes les années où Laberge en dirige les destinées. Son projet de société demeure réformiste en appui aux institutions démocratiques et au système de libre entreprise. Elle réserve une présence étatique étendue dans les questions économiques et sociales pour assurer une redistribution plus équitable de la richesse. C'est pourquoi, au-delà de la main tendue au patronat, elle s'élève dans les années 1980 contre la montée du néolibéralisme qui mise sur une réduction du rôle de l'État. Ce modèle de société mène, selon elle, à des conséquences sociales désastreuses telles un chômage chronique, l'appauvrissement des salariés, l'érosion du système de sécurité sociale et par conséquent l'accentuation des inégalités sociales.

Les politiques du gouvernement du Parti libéral du Québec pendant ses deux mandats de 1985 à 1994 lui apparaissent se situer dans l'optique néolibérale. Elle combat la privatisation de nombreuses sociétés d'État qui lui apparaissent comme indispensables pour orienter le développement économique et s'élève contre la déréglementation dans les relations de travail. Comme les autres centrales, elle s'oppose aux accords de libre-échange avec les États-Unis en 1988 et l'ajout du Mexique en 1992 dont elles craignent qu'ils ne se traduisent par des pertes massives d'emploi et des pressions à la baisse sur les programmes sociaux canadiens. Enfin, elle s'élève contre l'érosion des programmes



sociaux sous l'administration libérale, les compressions dans les secteurs public et parapublic et la tendance à un régime fiscal plus régressif. Aussi, lors du rendez-vous électoral du 12 septembre 1994, la FTQ publie un document de 15 pages qui dressent un bilan sévère des réalisations du gouvernement libéral [56]. Les délégués en congrès suggèrent à leurs membres à la quasi-unanimité de voter pour les candidats du Parti québécois à l'élection de 1994.

Même si la FTQ et le mouvement syndical sont toujours très actifs pour assurer la protection des travailleurs et travailleuses, le contexte socio-économique des années 1980 et 1990 est éprouvant pour les syndicats qui se retrouvent dans une position défensive lors de la négociation collective. Contrairement aux décennies antérieures, les travailleurs et travailleuses, syndiqués ou pas, font du sur place. Au chapitre de la rémunération, les augmentations salariales au Québec ne dépassent pas l'inflation pour l'ensemble des salariés payés à l'heure de 1983 à 2000. C'est même une diminution de 7 % pour les syndiqués œuvrant dans les grandes entreprises de 1980 à 2000 [57]. Les travailleurs salariés n'ont plus le même rapport de force dans les entreprises, touchées par la forte concurrence liée à la mondialisation, les fermetures d'usine et un niveau de chômage qui reste très élevé. C'est la première fois depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle que les travailleurs salariés ne bénéficient pas de l'amélioration de leur pouvoir d'achat sur une période aussi longue [58]. Ils ne participent donc pas à la croissance de la richesse qu'ils contribuent à générer grâce à leur force de travail.

\*\*\*\*\*

La FTQ regroupe des sections locales de grands syndicats affiliés aux unions internationales et de grands syndicats canadiens qui sont rattachés au Congrès du travail du Canada (CTC). Selon ses statuts, sa fonction est de nature politique : elle consiste principalement à s'occuper de l'éducation de ses membres, à faire entendre la voix de ses syndicats affiliés auprès du gouvernement du Québec et à défendre leur point de vue dans l'opinion publique. Au moment où Laberge accède à sa présidence, la FTQ joue plutôt un rôle plutôt effacé face à sa rivale, la CSN, même si les grands syndicats affiliés au CTC au Québec regroupent un nombre beaucoup plus imposant de membres (presque deux fois plus en 1964). Sous la présidence de Laberge, la FTQ élargit considérablement ses



effectifs, accroît son autorité sur ses syndiqués affiliés, développe une autonomie par rapport au CTC et acquiert une influence importante sur l'évolution de la société québécoise. Son rôle en vient à correspondre davantage aux effectifs du CTC au Québec et à celui d'une presque centrale syndicale.

Les qualités exceptionnelles de leadership de Laberge contribuent significativement à ce que la FTQ dépasse largement le rôle et les pouvoirs inscrits dans ses statuts. Sa réélection par acclamation par les délégués aux congrès de 1965 à 1989 est révélatrice des talents qu'il porte. À ma connaissance, il n'y a pas de leaders qui aient tenu la barre aussi longtemps d'une grande organisation syndicale au Québec depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Il combine une énergie, un charisme et des réflexes qui rejoignent les travailleurs de la base. Il sait aussi avoir de bonnes relations tant avec les milieux politiques que dans le monde patronal. Ses rapports cordiaux avec la direction du Parti québécois contribuent significativement aux gains obtenus par les travailleurs au cours de sa présidence. Il s'est bien tiré d'affaire pendant des années extrêmement mouvementées marquées par deux périodes aux caractéristiques bien particulières, l'une où l'effervescence syndicale est maximale et l'autre où l'influence syndicale s'est érodée.

En quittant la présidence de la FTQ, Laberge fait cette réflexion : « le syndicalisme, c'est ma vie, je n'ai rien fait d'autre » [59]. Effectivement, il a passé la plus grande partie de sa vie active à s'impliquer dans l'action syndicale dont 27 ans à la tête de la FTQ. Son travail n'a pas seulement consisté à défendre les travailleurs syndiqués, mais les revendications acheminées par la FTQ au gouvernement québécois ont contribué à une transformation profonde de la société québécoise au bénéfice de l'ensemble des travailleurs et travailleuses. Grâce à l'action syndicale, la société québécoise protège mieux ses salariés et est devenue plus égalitaire que les autres sociétés nord-américaines qui l'entourent. Par son travail acharné et ses qualités de leader, Laberge y a contribué avec passion et détermination.



## **Pour en savoir plus**

- ▶ Louis Fournier, *Louis Laberge. Le syndicalisme, c'est ma vie*, Montréal, Québec/Amérique, 1992, 418 p.
- ▶ Louis Fournier, *Histoire de la FTQ, 1965-1992. La plus grande centrale syndicale au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, 1994, 292 p.à
- ▶ André Leclerc avec la contribution de Marc Comby, *Fernand Daoust. 2 : Bâtisseur de la FTQ, 1964-1993*, Montréal, M éditeur, 2016, 389 p.
- ▶ Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, 335 p.
- ▶ « [Louis Laberge, géant du syndicalisme](#) », entrevue avec Denise Bombardier à l'émission *Raison passion*, Radio-Canada, 30 novembre 1996, 21 min.

## **Notes**

- [1] Ce sont des expressions relevées par Louis Fournier qui a interrogé plusieurs personnes qui ont gravité autour de Laberge afin de rédiger son excellente biographie : *Louis Laberge. Le syndicalisme, c'est ma vie*, Montréal, Québec/Amérique, 1992, p. 15-43.
- [2] Bernard Dionne, *Les « unions internationales » et le Conseil des métiers et du travail de Montréal*, thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 1988, p. 290.
- [3] *Ibid.*, p. 389-510.
- [4] *Ibid.*, p. 274.
- [5] Il est aussi fondé pour combattre le virage à droite pris par le Québec avec l'élection du gouvernement de l'Union nationale en 1936 (Jacques Rouillard, « Haro sur le fascisme. La fondation de la Fédération provinciale du travail du Québec, 1937-1938 », dans Jacques Rouillard, *L'expérience syndicale au Québec. Ses rapports avec l'État, la nation et l'opinion publique*, Montréal, vlb éditeur, 2008, p. 77-109).
- [6] Loin de pratiquer un syndicalisme d'affaires et de se confiner à la négociation collective, une meilleure connaissance de l'histoire des syndicats internationaux au Québec montre qu'ils se dotent de structures pour s'impliquer dans l'action politique depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Leur objectif vise non seulement à acheminer des revendications aux gouvernements au nom de la classe ouvrière, mais ils s'emploient activement dans la formation de partis politiques voués à la défense des travailleurs. Ils subissent l'influence du modèle du Labour Party britannique tant au niveau de leur projet de société d'inspiration sociale-démocrate qu'en termes de rapport entre le mouvement syndical et l'action politique partisane. Voir à ce sujet Bernard Dionne, *op. cit.*, p. 462-510 et Jacques Rouillard, « Le Conseil des métiers et du travail de Montréal. Aux origines de la social-démocratie québécoise, 1897-1930 », dans *L'expérience syndicale...*, p. 111-135).
- [7] Louis Fournier, *Louis Laberge...*, p. 90-93.
- [8] Louis Fournier, *Louis Laberge...*, p. 144.



- [9] André Leclerc avec la contribution de Marc Comby, *Fernand Daoust. 2 : Bâtisseur de la FTQ, 1964-1993*, Montréal, M éditeur, 2016, p. 227-234.
- [10] Évelyn Dumas-Gagnon, *Le Devoir*, 7 décembre 1965, cité dans Louis Fournier, *Louis Laberge...*, p. 156.
- [11] *Ibid.*, p. 29.
- [12] Paul Bernard, *Structures et pouvoirs de la Fédération des travailleurs du Québec*, Équipe spécialisée en relations de travail, Étude no 13, Ottawa, Conseil privé, 1970, p. 2.
- [13] *Constitution et règlements de la FTQ*, 1965, p. 7-8 ; *Les statuts de la FTQ*, 1983, p. 1-2 ; Paul Bernard, *op. cit.*, p. 37-38.
- [14] Procès-verbal du comité exécutif de la FTQ, 20 septembre 1965, cité dans Louis Fournier, *Histoire de la FTQ, 1965-1992. La plus grande centrale syndicale au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, 1994, p. 17 ; Québec, ministère du Travail et de la Main d'œuvre, *Taux du syndicalisme au Québec*, 1971, p. 13.
- [15] *Rapport de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction*, Éditeur officiel du Québec, 1975, p. 86.
- [16] Louis Fournier, *Histoire de la FTQ...*, p. 126.
- [17] On y dénombre 190 blessés et le décès d'une jeune femme asphyxiée à la suite d'une crise d'asthme. Les trois présidents des centrales n'échappent pas au matraquage (*Ibid.*, p. 69).
- [18] Louis Fournier, *Histoire de la FTQ...*, p. 64, 174, 209, 255 ; Bureau fédéral de la statistique, *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (CALURA)*, (cat. 71-202), 1971, 1981, 1991.
- [19] *Le Monde ouvrier*, décembre 1963.
- [20] Louis Fournier, *Histoire de la FTQ...*, p. 96-99.
- [21] André Leclerc, *op. cit.*, p. 329.
- [22] Jacques Rouillard, « La représentation du nationalisme québécois à la FTQ et dans les instances politiques des unions internationales (1897-2007) », dans Jacques Rouillard, *L'expérience syndicale au Québec...*, p. 195-208.
- [23] Louis Fournier, *Louis Laberge...*, p. 130.
- [24] *Ibid.*, p. 132.
- [25] *Ibid.*, p. 130-132 ; Jacques Rouillard, *L'expérience syndicale...*, p. 208-212.
- [26] *Le Monde ouvrier*, mai-juin 1965.
- [27] La résolution adoptée en 1965 est significative : elle invite au respect « du droit de la majorité des travailleurs du Québec de pouvoir utiliser sa langue au travail », mais « sans nier à la minorité linguistique le droit d'en faire autant » (*Le Monde ouvrier*, décembre 1965).
- [28] *La Presse*, 30 octobre 1969, dans Louis Fournier, *Louis Laberge...*, p. 181.
- [29] *Le Monde ouvrier*, novembre 1969, p. 3.



[30] *Projet de politique linguistique de la FTQ présenté par le Bureau et ratifié par le Conseil général*, 18 novembre 1969, Archives UQAM, fonds FTQ, boîte 2421, 100P-640/148 ; *Le Devoir*, 22 novembre 1969, p. 1.

[31] Louis Fournier, *Louis Laberge...*, p. 184.

[32] FTQ, *Mémoire présenté par la FTQ à la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 22 (loi sur la langue officielle)*, juin 1974, 15 p., Archives UQAM, Fonds FTQ (100P), boîte 2226, chemise A-69.

[33] FTQ, *Mémoire présenté par la FTQ à la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi numéro 1*, 21 juin 1977.

[34] FTQ, *Résumé du mémoire de la FTQ sur la Charte de la langue française (projet de loi numéro 1)*, juin 1977, Archives UQAM, Fonds FTQ (100P), boîte 2226, chemise A-85.

[35] Discours inaugural du président, 11<sup>e</sup> congrès de la FTQ, 19-23 novembre 1969, p. 5, cité dans Louis Fournier, *Histoire de la FTQ...*, p. 52.

[36] Rapport moral de Jean Gérin-Lajoie, directeur au Québec du Syndicat des Métallos, 1972, dans Jean Gérin-Lajoie, *La lutte syndicale chez les Métallos*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, p. 123.

[37] Québec-Presse, 9 décembre 1973, p. 17.

[38] Louis Fournier, *Louis Laberge...*, p. 274.

[39] *Ibid.*, p. 297.

[40] *Le Monde ouvrier*, juin 1980, p. 8.

[41] Louis Fournier, *Louis Laberge...*, p. 300.

[42] *Ibid.*, p. 349.

[43] *La Presse*, 23 juin 1990, p. A8.

[44] Louis Fournier, *Louis Laberge...*, p. 363.

[45] FTQ, *Plus qu'un OUI, un pays, Référendum 1995, La souveraineté et notre projet de société*, 1995, 7 p.

[46] Louis Fournier, *Louis Laberge. Le syndicalisme...*, p. 207 ; Louis Fournier, *Histoire de la FTQ...*, p. 71.

[47] FTQ, Discours inaugural du président L. Laberge, *Le combat inévitable*, 13<sup>e</sup> congrès de la FTQ, 1973, p. 47.

[48] Louis Fournier, *Louis Laberge. Le syndicalisme...*, p. 281.

[49] Statistique Canada, CANSIM, tableaux 281-0022, 326-0002 (1992=100).

[50] C'est une moyenne établie pour le Canada en 1975-1976 (Sylvia Ostry et Mahmood A. Zaidi, *Labour Economics in Canada*, Toronto, Macmillan, 1979, p. 202-203).

[51] Louis Fournier, *Louis Laberge. Le syndicalisme...*, p. 318.



- [52] Louis Fournier, *Solidarité Inc. Un nouveau syndicalisme créateur d'emplois*, Montréal, Québec/Amérique, 1991, p. 318.
- [53] FTQ, *Discours du président, congrès de 1991*, p. 32.
- [54] *Le Journal de Montréal*, 15 décembre 1989, cité dans Louis Fournier, *Louis Laberge. Le syndicalisme...*, p. 355.
- [55] FTQ, *Pour une société à notre mesure*, Document de travail, XX<sup>e</sup> congrès de la FTQ, 30 novembre au 4 décembre 1987, p. 33
- [56] FTQ, *Pour une embellie démocratique. Un changement de gouvernement s'impose*, 19 août 1994, 15 p.
- [57] Rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure de l'ensemble des industries ; Grands règlements salariaux des conventions collectives des entreprises de 500 employés et plus (Statistique Canada, CANSIM, 281-0008, 278-0008, 326-0021 (2002 = 100).
- [58] Jacques Rouillard et Jean-François Rouillard, « Salaires et productivité du travail au Canada depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle : les travailleurs bénéficient-ils de la croissance économique ? », *Relations industrielles/Industrial Relations*, 70, 2, juin 2015, p. 353-380.
- [59] Louis Fournier, *Louis Laberge. Le syndicalisme...*, p. 370.